

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales – 7-1
décisions budgétaires

Décision modificative n°1

DATE DE CONVOCATION
13 octobre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231017-2023-10-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Affichage : 07/11/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2023-10-37

L'an deux mil vingt trois

le dix-sept octobre mil vingt-trois à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUEY – Mme BARRIERE – Mme SCOTE –
Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme POILPRE – Mme LOISEAU –
Mme JAFFRENNOU

Absents ayant donné pouvoir :

M. SACHOT a donné pouvoir à Mme DUDOUEY
Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Absents :

Mme CREVON
M. LE NOE
Mme DESANGLOIS
Mme ESCLASSE F

Mme SCOTE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUEY

Le budget 2023 nécessite certains ajustements en dépenses afin de prendre en compte des éléments intervenus après le vote.

La masse salariale est revue à la hausse afin de prendre en compte l'augmentation de valeur du point d'indice au 1^{er} juillet dernier de +1,5 % d'une part, et le Complément de traitement indiciaire (CTI) d'autre part. Aussi une inscription d'un crédit de + 25 000 € est prévue au chapitre 012

Un crédit de + 25 000 € en recettes de fonctionnement au chapitre 74 afin d'ajuster la prévision du BP 2023 au regard de la réalisation projetée au 31/12/2023.

Il est proposé de réajuster le budget 2023 en fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	2 106 110,00 €	2 106 110,00 €
Nouvelles propositions	+ 25 000,00 € au chapitre 012 – article 64111	25 000,00 € au chapitre 74 – article 7473
Total après DM1	2 131 110,00 €	2 131 110,00 €

La nomenclature M14 ;

Le budget 2023 du CCAS voté lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2026 ;

Considérant

L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2024 ;

Le complément de traitement indiciaire ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de réajuster le budget 2023 selon le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Vu

Le Code Général des
Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L.2311-
1 à L.2311-3, L.2312-4 à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267609316-20231017-2023-10-37-DE

L.2313-1 et suivants.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Affichage : 07/11/2023